

FICHE DE POSTE

Conseiller pédagogique départemental EPS

Sous l'autorité de la directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale, en liaison étroite avec l'inspectrice de l'éducation nationale en charge du dossier départemental éducation physique et sportive (EPS), le conseiller pédagogique départemental participe à la mise en œuvre des orientations nationales déclinées au niveau académique par le projet de l'académie de Dijon et par le projet du département de l'Yonne en découlant.

Le conseiller pédagogique départemental, conseiller technique de l'inspectrice d'académie- directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale pour l'éducation physique et sportive à l'école, a pour fonction :

- d'animer l'équipe départementale pour cette discipline,
- de piloter une politique départementale cohérente,
- de construire des liaisons avec les partenaires locaux,
- de contribuer à la formation des professeurs des écoles et des différents intervenants participant à l'action éducative de l'école.

Il a une parfaite connaissance :

- de l'enseignement de l'EPS aux élèves des écoles maternelles et élémentaires,
- de l'environnement éducatif de l'école,
- du sens des contacts et des responsabilités,
- de l'esprit d'équipe.

Ainsi, centrée sur l'enseignement et la pratique de l'EPS à l'école, sa mission est aussi ouverte sur des thèmes transversaux aux implications pédagogiques, administratives et relationnelles : polyvalence, sécurité, partenariat, formation, ouverture de l'école.

Le conseiller pédagogique départemental a ainsi un rôle de personne ressource, tant auprès de la directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale (information, conseil, aide à la décision), qu'auprès des acteurs à différents niveaux de mise en œuvre (circonscriptions, écoles, partenaires...).

Il a en charge, en s'appuyant sur l'équipe départementale EPS, et en liaison avec le comité départemental USEP, de proposer, de mettre en place, après décision de la directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale, une **politique départementale en EPS**.

Il suit particulièrement les dossiers des activités physiques nécessitant des encadrements renforcés. Il apporte en tant que ressource, une aide et un soutien aux actions et projets des équipes de circonscriptions, dans le respect de leur autonomie et de leur responsabilité.

Il est chargé de recueillir et de diffuser les documents et les informations nécessaires et utiles aux conseillers pédagogiques, ainsi que d'organiser leur formation initiale et continue.

Sa participation à des missions, aux groupes académiques, avec l'accord de la directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale, peut permettre d'apporter un éclairage et une expérience complémentaire aux actions départementales.

Il rend compte à la directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale de son activité dans un rapport annuel qui comprend un bilan ainsi qu'une proposition d'évolution de ses missions.

Missions et tâches du CPD EPS

| | |
|---|---|
| <p>Conseiller technique de la directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale</p> | <p>DSDEN → CPD : réponses à des commandes Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - représentation de la DSDEN aux manifestations exceptionnelles en liaison avec l'EPS... - informations EPS en direction des IEN <p>CPD → DSDEN : attirer l'attention de la DSDEN sur les questions inhérentes à l'EPS dans le département et soumettre des propositions. Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - plan d'action départemental EPS (PAD EPS) - formation des enseignants, directeurs, conseillers pédagogiques - natation : mise en œuvre du « Savoir nager » dans les écoles du département - agrément des intervenants extérieurs EPS dans les écoles - informations EPS en direction des IEN |
| <p>Animation de l'équipe départementale EPS</p> | <ul style="list-style-type: none"> - réunions annuelles équipe EPS 89 (5) - animation des commissions de travail « EPS » retenues dans le PAD - organisation, mise en œuvre et bilan du PAD EPS - aide et un soutien aux actions et projets des équipes de circonscriptions (organisation de rencontres EPS, coordination et soutien des sessions d'information pour les intervenants bénévoles en EPS – cyclisme sur route, natation, voile) - formation des CPC et tutorat des candidats au CAFIPEMF, option EPS |
| <p>Aide à l'élaboration de la politique départementale avec les partenaires locaux</p> | <ul style="list-style-type: none"> - élaboration du plan d'action départemental en EPS et mise en œuvre dans ce cadre de commissions de travail en fonction des priorités départementales retenue - élaboration de documents académiques (textes, vidéo...) d'aide à la mise en place de l'EPS dans les écoles - élaboration et actualisation du site EPS en ligne (rubrique : ressources pédagogiques) - élaboration et traitement d'enquêtes (ex. : sur les tests natation...) - formation et agrément d'intervenants extérieurs - participation à l'élaboration de convention partenariale (comités départementaux, piscines...) |
| <p>Contribution à la formation des maîtres</p> | <ul style="list-style-type: none"> - animations pédagogiques à la demande des circonscriptions - stages départementaux inscrits au plan de formation en direction : <ul style="list-style-type: none"> - des enseignants - des conseillers pédagogiques - stages école ou regroupant plusieurs écoles - contribution à la formation initiale des directeurs, des fonctionnaires stagiaires |
| | <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction de sujets (épreuves EPS) et jury du CRPE |